

Séance ordinaire du 22 mars 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois de mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trois, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Guy Dumoulin

Est absent : le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-01-77

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2021, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Urbanisme

Entente concernant la subvention à la Ville pour le financement de projets d'habitation à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-011 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-78

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par dix-sept personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-01-79

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 8 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-80

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 2, 8 et 9 mars 2021

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 2, 8 et 9 mars 2021
est déposé.

CV-2021-01-81

Application de l'article 13.14 du Recueil des conditions de travail des cadres aux cadres supérieurs de la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GCH-2021-014](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'appliquer l'article 13.14 du Recueil des conditions de travail des cadres aux
cadres supérieurs de la Ville de Lévis, cette prime pourra être soit fractionnée,
soit accordée en partie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-82

Réorganisation de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2021-018-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'autoriser les modifications des structures de la Direction des infrastructures,
de la Direction du génie et des biens immobiliers et de la Direction des
services administratifs selon les organigrammes proposés en annexe à la fiche
de prise de décision GCH-2021-018-R-1.

D'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux
mouvements de main-d'œuvre requis par l'adoption de ces nouveaux
organigrammes, ainsi que ceux présentés en annexe à cette fiche de prise de
décision, et à pourvoir les postes laissés vacants par ces mouvements de main-
d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-83

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2021-20-90 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2021-20-90 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2021-01-84

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2021-20-91 décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2021-20-91 décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2021-01-85

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2021-20-92 décrétant un emprunt de 37 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2021-20-92 décrétant un emprunt de 37 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2021-01-86

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2021

[Document d'aide à la décision GRE-2021-006](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, est déposé, à titre d'information.

CV-2021-01-87

Rapport sur la répartition des coûts selon les programmes de subvention relatifs à la piste cyclable du Grand-Tronc (secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision GEN-2021-017](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le rapport sur la répartition des coûts selon les programmes de subvention relatifs à la piste cyclable du Grand-Tronc (secteur Saint-Rédempteur), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2021-017, et de transmettre la présente résolution au ministère des Transports pour le paiement des subventions résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-88

Nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-TP-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De désigner madame Denise Blais à titre de membre du comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-89

Bilan du *Plan de déploiement 2020 du Plan d'action de la politique de développement social et communautaire*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le bilan du *Plan de déploiement 2020 du Plan d'action de la politique de développement social et communautaire* et d'en faire la promotion, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-90

Aide financière à Convergence action bénévole pour la tenue d'une activité dans le cadre de la *Semaine de l'action bénévole* et mandat afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière à Convergence action bénévole au montant de 21 300 \$, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour la tenue d'un spectacle virtuel offert aux bénévoles et leurs familles, dans le cadre de la *Semaine de l'action bénévole*, du 18 au 24 avril 2021, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-007, et de mandater la chef du Service du développement social et communautaire de la

Direction de la vie communautaire à convenir des modalités de collaboration applicables à cette fin avec l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-91

Reconnaissance des organismes

[Document d'aide à la décision DVC-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De reconnaître les organismes suivant à titre d'organismes partenaires :

- Tennis action Lévis;
- Mon quartier à Lévis.

De reconnaître l'organisme suivant à titre d'organisme affinitaire :

- Société St-Vincent de Paul Capitale-Nationale & Chaudière-Appalaches.

De reconnaître l'organisme suivant à titre d'organisme collaborateur :

- Société protectrice des animaux Beauce-Etchemin.

De résilier la reconnaissance des organismes suivants :

- Centre de la petite enfance les mousses;
- Scouts district Rive-Sud Beauce.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-92

Protocole d'entente à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski concernant l'utilisation des installations du centre sportif

[Document d'aide à la décision DVC-2021-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski (campus de Lévis) concernant l'utilisation des installations du centre sportif de cette université, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2021-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-93

Nomination de représentants au conseil d'administration de la Corporation villieu

[Document d'aide à la décision DVC-2021-005](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De nommer monsieur Frédéric Bourque, chef du Service de la gestion et de la planification des biens immobiliers à la Direction du génie et des biens immobiliers, et monsieur René Tremblay, directeur de la Vie communautaire, pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration de la Corporation villieu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-94

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 1 961 628 et 1 961 632 du cadastre du Québec (1886, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-031](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 1 961 628 et 1 961 632 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-95

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 963 963 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-038](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 963 963 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-96

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 964 818 du cadastre du Québec (2033, chemin Demers, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-039](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 964 818 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-97

Dépôt du rapport du président du comité consultatif agricole de la séance régulière du 22 octobre 2020

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-044](#)

Le rapport du président du comité consultatif agricole de la séance régulière tenue le 22 octobre 2020, est déposé à titre d'information.

CV-2021-01-98

Entente de visibilité à intervenir avec la Maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme pour les années 2021 à 2025

[Document d'aide à la décision DEV-2021-034](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec la Maison de soins palliatifs du Littoral, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-034, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accorder, pour les années 2021 à 2025 inclusivement, une aide financière au montant indiqué à cette fiche de prise de décision à la Maison de soins palliatifs du Littoral, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-99

Mandat au comité permanent sur l'innovation et le développement industriel

[Document d'aide à la décision DEV-2021-037](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De modifier le plan d'action du comité permanent sur l'innovation et le développement industriel adopté par la résolution CV-2020-00-11, pour inclure la révision des règles d'affichage dans la réglementation en vigueur pour, entre autres :

- ✓ faire en sorte que les couleurs corporatives des entreprises ne soient pas remises en question;
- ✓ s'assurer que la grandeur des panneaux d'affichage puisse être ajustée en proportion du bâtiment;
- ✓ tenir compte de la réalité des entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-01

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de Cabinets Styl inc. (terrain situé sur la rue Yvonne-Huot, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-041](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 11 de l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec, le 25 mars 2020, sous le numéro 25 284 774, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 349 328 du cadastre du Québec, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-03

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de 9391-8050 Québec inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-048](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 11 de l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec, le 30 août 2019, sous le numéro 24 865 931, les frais relatifs à tout document

ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 324 192 du cadastre du Québec, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-04

Aide financière au Club cycliste de Lévis pour son projet de développement d'un réseau urbain de vélo de montagne

[Document d'aide à la décision DEV-2021-051](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2021-051 au Club cycliste de Lévis pour son projet de développement du réseau urbain de vélo de montagne, projet interconnexion, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-05

Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la zone d'innovation Dataparc Lévis et crédit additionnel afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2021-058](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la zone d'innovation Dataparc Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-058, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et d'autoriser un crédit additionnel du montant équivalant à cette entente à la Direction du développement économique et de la promotion.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-06

Attribution de contrats pour l'entretien ménager de divers bâtiments

[Document d'aide à la décision APP-2021-026](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'attribuer les contrats pour l'entretien ménager de divers bâtiments (appel d'offres 2021-55-113), de la façon suivante :

- groupes 14 et 16, à Services d'entretien clarinet s.e.n.c., pour des dépenses estimées à 182 202,75 \$, avant TPS et TVQ, pour le groupe 14 et à 198 918 \$, avant TPS et TVQ, pour le groupe 16, pour une durée approximative de 27 mois, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-07

Option de renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles contenues dans les contenants semi-enfouis à chargement par grue pour la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2021-030](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'exercer la première option de renouvellement d'une durée de deux années prévues au contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles contenues dans les contenants semi-enfouis à chargement par grue pour la Ville (appel d'offres 2018-50-21), pour une dépense estimée à 420 000 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-08

Avenant à la promesse bilatérale de vente et d'achat des lots 5 991 756 et 5 991 757 du cadastre du Québec (chemin du Quai, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-008](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De conclure l'avenant à la promesse bilatérale de vente et d'achat des lots 5 991 756 et 5 991 757 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-09

Attribution du contrat pour la location de machineries, avec ou sans main-d'œuvre, pour l'entretien des parcs et des espaces verts

[Document d'aide à la décision APP-2021-023](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la location de machineries, avec ou sans main-d'œuvre, pour l'entretien des parcs et des espaces verts (appel d'offres 2021-50-07), à Les entreprises William Roberge, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 543 075 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-10

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières organiques en bacs roulants de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2021-033](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques en bacs roulants de la Ville (appel d'offres 2020-50-116), à GFL environmental inc., pour une dépense estimée à 9 315 821,05 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-11

Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » »

[Document d'aide à la décision APP-2021-035](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De prescrire que lors de travaux exécutés par la Ville ou lorsque les devis de la Ville impliquent le transport de matières en vrac, que les stipulations indiquées en annexe A à la fiche de prise de décision APP-2021-035 soient prévues et respectées.

D'abroger en conséquence la résolution CV-2020-02-70 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » » ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-12

Entente concernant le portail commun de données ouvertes à intervenir avec le gouvernement du Québec, la Ville de Gatineau, la Ville de Laval, la Ville de Montréal, la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke

[Document d'aide à la décision DTI-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente concernant le portail commun de données ouvertes à intervenir avec le gouvernement du Québec, la Ville de Gatineau, la Ville de Laval, la Ville de Montréal, la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DTI-2021-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-13

Entente visant l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité à intervenir avec la Ville de Longueuil et Fujitsu conseil (Canada) inc.

[Document d'aide à la décision DTI-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente visant l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025, à intervenir avec la Ville de Longueuil et Fujitsu conseil (Canada) inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DTI-2021-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-14

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Steve Dorval donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-008.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Urbain, Saint-Laurent (secteur Lévis), des Îles-du-Vent, de l'Orée (secteur Saint-Nicolas), du Christ-Roi, Berlioz et Duplessis (secteur Lévis).

CV-2021-02-15

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-008.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement, en période hivernale, sur une partie de la 4^e rue (secteur Saint-Romuald).

CV-2021-02-16

Avis de motion du Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et maintien de la procédure référendaire et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-005.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 735 000 \$, d'un terme de trois ans et la somme de 262 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2021-02-17

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-07 modifiant le Règlement RV-2018-18-11 décrétant des travaux relatifs à la réfection et au prolongement des rues du Grand-Tronc et de Saint-Denis, à la construction d'un carrefour giratoire, d'une rue future et de la rue de Bernières, ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DSA-2021-014](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-07 modifiant le Règlement RV-2018-18-11 décrétant des travaux relatifs à la réfection et au prolongement des rues du Grand-Tronc et de Saint-Denis, à la construction d'un carrefour giratoire, d'une rue future et de la rue de Bernières, ainsi qu'un emprunt et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-014.

Ce règlement a pour objet de réduire la dépense et l'emprunt, d'exclure certaines dépenses, de remplacer le terme de l'emprunt de 15 ans par le terme

de 30 ans, de modifier l'affectation annuelle des revenus généraux, la taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville ainsi que les taxes spéciales de secteurs, de remplacer les annexes de ce règlement par de nouvelles annexes, tout en conservant le même objet.

CV-2021-02-18

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1532, et la création de deux nouvelles zones H1498 et H1499, et de prévoir pour les nouvelles zones les usages et spécifications applicables) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-040](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-15.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-19

Adoption du Règlement RV-2021-21-03 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et maintien du processus référendaire

[Document d'aide à la décision DG-2021-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-03 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique a pour objet de porter le montant projeté de la réserve financière de 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2021-21-03 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* datée du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-20

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (requalification du boulevard Guillaume-Couture intégrant notamment le projet de transport en commun et autres mises à jour)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-010](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement a pour objet l'intégration du projet structurant de requalification du boulevard Guillaume-Couture, soit l'ajout, sur certains tronçons, notamment de mesures prioritaires pour le transport en commun ainsi que différentes mises à jour de projets relatifs à la mobilité ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté numéro 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

D'adopter le Règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-20-47.

Les changements apportés au Règlement par rapport au Projet de règlement consistent à retirer les articles visant à intégrer, au document complémentaire,

la cartographie délimitant la ligne d'implantation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-21

Adoption du Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport, zone C2511, à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-053](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport dans la zone C2511 et de prévoir les normes afférentes à ces groupes d'usages ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-87.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-22

Entente concernant la subvention à la Ville pour le financement de projets d'habitation à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De conclure l'entente concernant la subvention à la Ville pour le financement de projets d'habitation à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-02-23

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2021-02-24

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 19 heures 12, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Guy Dumoulin, maire suppléant

Marlyne Turgeon, greffière
